Deloitte.

GSMA

Impôts sur la téléphonie mobile: surtaxes sur le trafic international entrant

Résumé



Résumé

La part des taxes dans le coût de la possession et de l'utilisation d'un téléphone mobile en Afrique est la plus élevée au monde et a augmenté au cours de ces cinq dernières années.[1] Cette situation est susceptible de faire obstacle à l'accès des consommateurs locaux les plus pauvres à la téléphonie mobile, de réduire l'utilisation des services mobiles par les consommateurs existants et de diminuer les gains d'efficacité pour les entreprises locales. Dans ce contexte, quatre pays africains imposent une nouvelle taxe spécifique sur les télécommunications, appelée Surtaxe sur les appels internationaux entrants (SAIE).

La SAIE prend la forme d'un montant forfaitaire que les opérateurs doivent facturer pour l'aboutissement des appels internationaux entrants, et dont le gouvernement définit la valeur. Le gouvernement fait appel à un organisme privé pour mesurer le nombre de minutes de communications internationales entrantes acheminées par chaque opérateur et facture les opérateurs en conséquence. Les sommes ainsi prélevées sont ensuite partagées avec l'organisme privé chargé d'effectuer les mesures. Les prix de la SAIE sont différents des frais d'acheminement du marché qui étaient appliqués avant l'introduction de la taxe.

L'imposition de la SAIE définit des montants obligatoires pour l'acheminement des appels internationaux et s'apparente à une procédure de fixation des prix. Cette politique s'avère donc en contradiction avec le récent mouvement vers la libéralisation des télécommunications en Afrique.

Dans les pays où elle est appliquée, la SAIE a les répercussions suivantes :

- Au **Sénégal**, les prix ont augmenté de 50%. Un opérateur de réseau mobile (« ORM ») du Sénégal a noté que le nombre de minutes d'appels internationaux acheminées sur son réseau diminuait chaque mois depuis la mise en place de la taxe.

- Au **Ghana**, les prix ont augmenté de 58%. Un ORM a signalé que les revenus provenant du trafic entrant avaient chuté de 12% dans les six premiers mois qui ont suivi l'introduction de la SAIE. Un autre ORM a rapporté une baisse de 35% du nombre de minutes d'appels internationaux sur son réseau dans le mois qui a suivi l'introduction de la SAIE, par rapport au mois précédent. Cet opérateur a également noté une chute de 18% des minutes d'appel sur les six mois suivant l'introduction de la nouvelle taxe par rapport aux chiffres des six mois précédents.

- Au **Congo Brazzaville**, le prix du trafic entrant a bondi de 111%. Les données d'un ORM ont indiqué que le trafic entrant a chuté de 36% entre mai 2009, époque de l'introduction de la SAIE, et mai 2011.

- Au **Gabon**, les prix ont augmenté de 82% lorsque la SAIE a été imposée en août 2011.

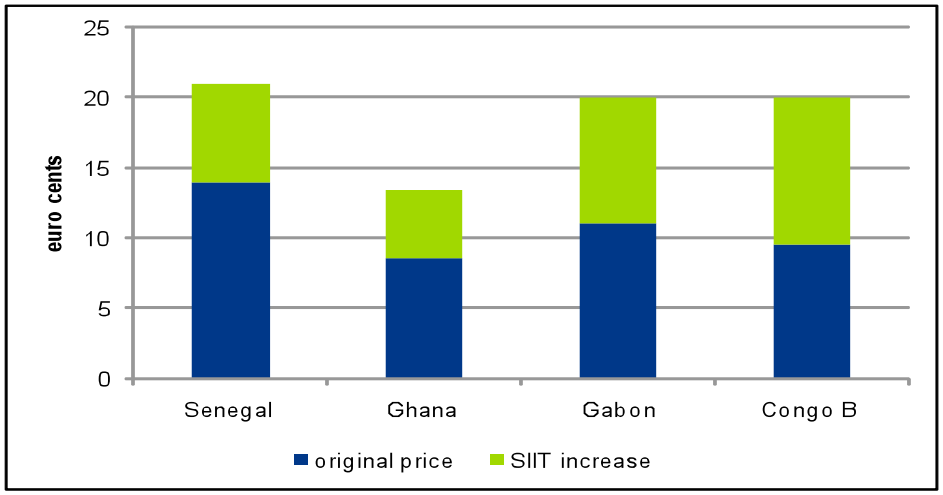
L'objectif principal de cette taxe est de générer de nouveaux revenus pour les gouvernements, en l'occurrence en taxant les utilisateurs émettant des appels vers le pays depuis l'étranger. Il faut toutefois noter que le gouvernement reverse en moyenne 50% des

[1] D'après le Bilan de la taxation mobile globale 2011 de Deloitte/GSMA, à paraître

© 2011 Deloitte LLP

revenus de la SAIE à l'organisme privé qui mesure les appels. Cette fuite doit être prise en compte lors de l'évaluation de l'efficacité et du bénéfice net de la taxe.

Figure 1 Impact de la SAIE sur les prix des appels internationaux entrants.



Source :analyse Deloitte basée sur des entretiens avec les opérateurs

Notre analyse a montré que la SAIE est susceptible d'avoir plusieurs types de conséquences négatives imprévues pour les opérateurs, les entreprises et les consommateurs locaux dans les pays où elle est appliquée, ainsi que dans les pays africains environnants. Sur le long terme, cette politique peut également avoir des implications néfastes pour les gouvernements par le poids qu'elle fait peser sur l'activité économique, les revenus de l'impôt et l'emploi local. Notre analyse a identifié les impacts et risques clés suivants :

- **L'augmentation des prix a entraîné une réduction du volume d'appels entrants :** Les opérateurs ont signalé une baisse significative des appels internationaux entrants par rapport à leurs projections d'une part, et, en termes absolus, par rapport aux volumes d'appels et aux revenus précédemment enregistrés d'autre part. Dans la mesure où les prix des appels émis vers les pays africains depuis d'autres continents sont susceptibles d'être fixes à court terme, les opérateurs s'attendent à observer de nouvelles baisses des volumes d'appels lorsque les opérateurs étrangers commenceront à réagir à l'augmentation des frais d'acheminement en augmentant leurs tarifs de détail. Cela a un impact direct sur la capacité des consommateurs locaux et des entreprises à communiquer avec leurs contacts à l'étranger.

- **Les opérateurs des pays africains de la région répercutent l'augmentation des coûts d'acheminement :** C'est particulièrement inquiétant dans la mesure où une très grande proportion des appels internationaux sortants émis depuis les pays africains sont destinés à d'autres pays d'Afrique – les opérateurs estiment cette proportion entre 60 et 80% du total. Au Congo Brazzaville, un ORM a indiqué que les opérateurs avec lesquels il était en interconnexion directe avaient réagi à la SAIE en augmentant les tarifs d'acheminement des appels émis depuis le Congo Brazzaville de 30% environ. De la même façon, au Sénégal, un ORM a indiqué que neuf opérateurs d'autres juridictions africaines avaient répondu à l'introduction de la SAIE en augmentant le prix de l'acheminement des appels internationaux en provenance du Sénégal de 23 à 80%. Cela peut conduire à l'augmentation des tarifs pour les

© 2011 Deloitte LLP

consommateurs locaux qui appellent leurs amis et leur famille dans la région, ainsi que pour les entreprises locales exerçant leurs activités à l'échelle régionale – on pense notamment aux distributeurs et aux fournisseurs.

- La SAIE produit une déconnexion significative entre le coût et le prix de l'acheminement des appels internationaux qui présente une opportunité d'arbitrage dans les pays affectés[2], où le trafic illégal est routé via des boîtiers SIM illégaux qui détournent les appels nationaux et internationaux des ORM et les délivrent comme des appels locaux. Les opérateurs ont signalé d'importantes augmentations du trafic illégal depuis l'introduction de la SAIE. Ce phénomène prive les opérateurs et les gouvernements d'une partie de leurs revenus, et comme les boîtiers SIP illégaux, par leur fonctionnement, encombrent une quantité disproportionnée du spectre, la qualité de service moyenne est également réduite pour les appels légaux.

- **La SAIE peut avoir des conséquences économiques négatives :** L'augmentation des prix des télécommunications augmente les coûts des entreprises locales, en particulier celles qui sont orientées services ou communications, comme les centres d'appels. Cette politique risque également de supprimer les avantages de la connexion à l'économie de l'information globale, possible grâce aux câbles optiques sous-marins qui distribuent toute l'Afrique. L'augmentation des coûts d'exploitation en Afrique peut également contribuer à diminuer la compétitivité globale du continent et décourager l'investissement étranger direct. Un tel phénomène aurait en retour des implications négatives pour les gouvernements locaux en réduisant les revenus issus de l'impôt.

Ces conséquences et effets de cascade suite à l'introduction de la SAIE sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Impact clé	Implications pour les parties concernées			
	Consommateurs locaux	Entreprises locales	ORM locaux	Gouvernement local
1. Prix fixés	• Augmentation du coût des appels pour les amis et la famille à l'étranger • Peuvent recevoir moins d'argent de leurs proches à l'étranger si ces derniers dépensent une plus grande part de leurs revenus dans les communications • Perte possible d'offres de services telles que les packs « one-net » qui	• Augmentation des coûts d'exploitation d'une entreprise dès que des appels internationaux sont nécessaires • Risque de baisse de l'attractivité pour l'investissement étranger direct, en particulier pour les entreprises liées aux télécommunications	• Déformation des encouragements à l'investissement • Déformation de la concurrence	• Risque pour la réputation • Risque pour la perception de la volonté de se conformer aux accords internationaux • Risque pour la perception de l'enthousiasme vis-à-vis de l'intégration internationale • Réduction de la concurrence

[2] L'arbitrage désigne une situation dans laquelle le même produit (en l'occurrence l'acheminement des appels dans le pays où la SAIE est en vigueur) peut être acheté à un prix sur un marché (ici le marché de l'acheminement local) et vendu à un prix plus élevé sur un autre (le marché de l'acheminement des appels internationaux).

© 2011 Deloitte LLP

Impact clé	Implications pour les parties concernées			
	Consommateurs locaux	Entreprises locales	ORM locaux	Gouvernement local
	proposent des tarifs réduits pour les appels en roaming dans la région			
2. Réduction des appels entrants	• Moins de connexion : diminution des appels provenant des proches à l'étranger	• Baisse de l'intégration au sein de la région et à l'international • Diminution de l'activité économique	• Réduction du volume des appels entrants • Réduction des revenus • Affaiblissement des encouragements à l'investissement	• Affaiblissement de l'intégration internationale • Réduction de l'activité économique en raison de l'impact négatif sur les entreprises • Réduction des revenus issus de l'impôt
3. Répercussion sur les tarifs d'acheminement dans la région	• Coûts d'appels supérieurs, nouvelle baisse du contact avec la famille et les proches dans les pays africains qui répercutent la taxe	• Nouvelle augmentation des coûts d'exploitation dans la région • Baisse de la compétitivité • Réduction de la demande pour les exportations et les produits vendus localement • Réduction potentielle des incitations à l'investissement • Risque de baisse de l'attractivité pour l'investissement étranger direct, en particulier pour les entreprises liées aux télécommunications	• Réduction du volume des appels sortants • Réduction des revenus • Affaiblissement des encouragements à l'investissement	• Réduction des revenus issus de l'impôt • Affaiblissement de l'intégration internationale • Réduction de l'activité économique en raison de l'impact négatif sur les entreprises
4. Augmentation du trafic illégal	• Baisse de la qualité moyenne des appels, augmentation du risque d'appels interrompus	• Baisse de la qualité moyenne des appels, augmentation du risque d'appels interrompus • Exacerbation des effets décrits en relation avec les impacts clés 1, 2 et 3	• Réduction des volumes d'appels • Réduction des revenus • Déformation de l'investissement : des investissements dans l'amélioration du réseau seront peut-être nécessaires plutôt que prévu	• Réduction des revenus issus de l'impôt • Affaiblissement de l'intégration internationale • Baisse de l'activité économique

La SAIE produit potentiellement un certain nombre d'effets négatifs pour les consommateurs locaux, les entreprises locales, les ORM et les gouvernements. En particulier, la SAIE peut affecter une proportion importante du trafic intra-africain, et l'on risque d'assister à un effet domino dans les pays africains. Cet effet, conjugué à une

© 2011 Deloitte LLP

intensification du trafic illégal, peut réduire encore la demande et la qualité de service, entraînant une augmentation des prix et des coûts d'exploitation pour les entreprises des pays affectés. À moyen terme, la cascades d'effets pourrait avoir des conséquences sur les opportunités d'emploi, la cohésion sociale, l'investissement (notamment pour les entreprises basées sur les communications), la compétitivité internationale, les conditions des échanges commerciaux et les revenus fiscaux des gouvernements.

Pour éviter ces effets négatifs sur les opérateurs locaux, les consommateurs et les entreprise, les gouvernements des autres pays soumis à la SAIE doivent envisager d'entreprendre un examen complet de cette politique, en cherchant à déterminer sur les bénéfices de cette taxe dépassent réellement les impacts négatifs potentiels décrits ci-dessus, et de revenir à un cadre dans lequel les prix des services d'acheminement international peuvent être définis par l'interaction des différents opérateurs dans un marché de concurrence.

Téléchargez le rapport complet: www.gsmworld.com/tax

Ceci est une traduction par GSMA du document original de Deloitte, qui a ete ecrit en anglais.

© 2011 Deloitte LLP

Pour plus d'informations veuillez contacter:

Davide Strusani
Assistant Director,
TMT Economic Consulting, Deloitte LLP
dstrusani@deloitte.co.uk

Gabriel Solomon
Head of Regulatory Policy
GSMA
gsolomon@gsm.org

© 2011 Deloitte LLP